

Communiqué de presse

Rapport de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 avril 2011

1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 avril 2011, présidée par Hubert Roovers, a approuvé les comptes annuels statutaires et consolidés d'Intervest Retail, clôturés au 31 décembre 2010, y compris l'affectation du résultat.

2. DISTRIBUTION DU DIVIDENDE POUR L'EXERCICE 2010

Pour l'exercice 2010, l'assemblée générale ordinaire a décidé de distribuer un dividende brut de € 2,50 par action. Après déduction du précompte mobilier de 15 % le dividende net de l'exercice 2010 s'élève donc à € 2,13 par action.

Le dividende est payable à partir du 21 avril 2011 sur base de l'actionnariat au 20 avril 2011.

Pour les actions au porteur le paiement s'effectue contre remise du coupon numéro 11 auprès de la Banque Degroof (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres.

Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

3. NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur dépendant d'Hubert Roovers et le mandat d'administrateur indépendant de la société d'EMSO SPRL, représentée de façon permanente par Chris Peeters. En outre, Taco de Groot est nommé administrateur dépendant de la société.

Le mandat d'administrateur de ces trois administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

Les mandats d'administrateur d'Hubert Roovers et d'EMSO SPRL, représentée de façon permanente par Chris Peeters, sont rémunérés et la rémunération annuelle s'élève à € 14.000. Le mandat de Taco de Groot est non rémunéré.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant, président
- Nick van Ommen, administrateur indépendant
- EMSO SPRL, représentée de façon permanente par Chris Peeters, administrateur indépendant
- Hubert Roovers
- Tom de Witte
- Taco de Groot

4. SEUIL DE NOTIFICATION DE 3 % POUR LES DECLARATIONS DE TRANSPARENCE

Conformément à l'article 18, § 1 de la Loi du 2 mai 2007 en matière de transparence d'importantes participations de sociétés cotées en bourse, il est notifié que l'assemblée générale extraordinaire a approuvé la modification des statuts introduisant un seuil de notification statutaire supplémentaire de 3 % pour les déclarations de transparence et ce en plus des seuils légaux déjà mentionnés à l'article 11, nommé "Règlement de transparence", des statuts.

5. ARRETE ROYAL DU 7 DECEMBRE 2010 RELATIF AUX SICAF IMMOBILIERES

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé toutes les modifications proposées pour adapter les statuts de la société aux exigences de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010 relatif au sicaf immobilières.

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST RETAIL SA, sicaf immobilière publique de droit belge,
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, tel. 03/287.67.87, www.intervestretail.be